

# Notaire pour Client à l'International



## OBJECTIFS

Ce label s'adresse aux notaires sensibles aux enjeux européens et internationaux de la profession.

Les participants (notaires et collaborateurs des offices), seront formés en droit international privé et en droit de l'Union européenne. Les participants (notaires et collaborateurs des offices), à l'issue de ce parcours de formation, doivent être capables de traiter les situations internationales de plus en plus complexes du fait de la circulation des personnes. Le label a pour objectif de guider le notaire dans la mise en place et le développement d'un service en droit international.

## PUBLIC CONCERNÉ

Les notaires en exercice et les collaborateurs.  
L'inscription d'un collaborateur est subordonnée à celle d'un notaire de l'office.

## PRÉREQUIS

Il n'y a pas de prérequis pour suivre la formation.

## L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Notaires, universitaires, autres professionnels experts.

## DURÉE

- 9,5 journées de formation (66,5 heures) - 7,5 jours à Paris et 2 jours à Opio
- 2 visioconférences de 1h30 chacune (soit 3 heures)
- Soit au total 69,5 heures de formation

## COÛT DU PARCOURS COMPLET

- 2460 €/ht (soit 2952 €/ttc) par participant.

## PROGRAMME

### Module 1 :

- Présentation du parcours de formation et de labellisation
- Témoignages offices
- Droit comparé

### Module 2 :

- Droit international privé
- Droit musulman

### Module 3 :

- Construire son offre
- Expérience et relation client
- Performance financière

### Module 4 :

- Règlement succession et règlement régimes matrimoniaux
- Common Law – Trust / Civil Law

### Module 5 :

- Les personnes vulnérables
- Le trust anglais

### Les visioconférences :

- Le droit de l'Union européenne
- Les institutions européennes

## PLANNING 2027

| MODULE 1                                                   | MODULE 2                           | MODULE 3                             | MODULE 4                                       | MODULE 5                                              |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------|--------------------------------------|------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| jeudi 1er avril et<br>vendredi 2 avril à<br>Notalab (Opio) | jeudi 27 mai et<br>vendredi 28 mai | jeudi 24 juin et<br>vendredi 25 juin | jeudi 16 septembre et<br>vendredi 17 septembre | jeudi 4 novembre et<br>vendredi 5 novembre<br>(matin) |
| VISIOCONFÉRENCE 1                                          | VISIOCONFÉRENCE 2                  | QCM À DISTANCE                       |                                                |                                                       |
| mercredi 6 octobre                                         | mercredi 10 novembre               | jeudi 9 décembre                     |                                                |                                                       |

Les dates sont fixées comme définitives, mais restent soumises aux aléas de disponibilité des intervenants, pouvant entraîner des ajustements indépendants de notre volonté.

# Formations pour obtenir un Label



## INFORMATIONS GÉNÉRALES

- L'inscription d'un binôme notaire/collaborateur est conseillée pour une complémentarité dans l'efficacité du développement de l'activité au sein de l'office. Un collaborateur ne peut pas suivre le parcours seul.
- La formation est validée par un QCM.
- Le label est attribué à l'office, dont au moins un notaire a suivi la formation et passé le QCM, pour une durée de trois ans.

## CONDITIONS D'OBTENTION DU LABEL

- La présence obligatoire à l'ensemble des modules\*,
- La note obtenue au QCM doit être supérieure ou égale à 10,
- Un projet de développement de l'activité au sein de l'office doit être rédigé.

## CONTACTS

Pour toutes informations sur ces parcours de formation ou informations sur l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, vous pouvez contacter le département formation du Conseil supérieur du notariat :  
Tél. : 01 44 90 30 54  
[formation@csn.notaires.fr](mailto:formation@csn.notaires.fr)

## INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font en ligne uniquement, muni de votre identifiant ID.not à l'adresse suivante :  
<https://formation.adnov.fr>  
Si vous n'avez pas de compte ID.not, la Hotline ADNOV est joignable au 0800 710 620.

*\* pour les notaires justifiant d'une certification de spécialité, d'une VAE ou d'un parcours de formation dans le domaine du label, une dispense du suivi du parcours de formation totale ou partielle, à l'exception du module « construire son offre, expérience et relation client, performance financière », peut être accordée sous réserve de validation par le responsable pédagogique du label concerné. Le participant devra passer le QCM et présenter un projet de développement. Toute demande en ce sens devra être adressée au CSN ([formation@csn.notaires.fr](mailto:formation@csn.notaires.fr)) avant le 26 décembre 2026.*

## LIEU DE LA FORMATION

L'ensemble des modules de formation de chaque label sera dispensé en présentiel à Paris ou à Opio dans le cadre de Notalab.

## MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Date limite d'inscription : 15 jours avant le début de la formation.  
Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription pour vous confirmer que celle-ci est validée.  
Les informations pratiques concernant le parcours de la formation vous seront adressées environ 15 jours avant le début du parcours accompagnées de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.  
Les supports de cours vous seront envoyés quelques jours avant chaque module de formation sous réserve de leur transmission dans les délais impartis par l'intervenant.  
A l'issue de chaque module de formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera transmis.  
La facture sera éditée au début du parcours de formation et adressée par voie dématérialisée à l'office.

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Les formations alterneront cas pratiques et théorie.

## MOYENS TECHNIQUES

Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée d'un support numérique.

Pour consulter nos statistiques cliquez ici :  
<https://formation.adnov.fr/organisme-formation-adnov/>



# ADNOV

ADNOV - 95, avenue des Logissons -  
13107 VENELLES Cedex - SIRET :  
381 000 611 00073.  
Déclaration d'activité enregistrée sous  
le numéro 93131786013 du préfet de  
région de Provence-Alpes-Côte d'Azur.  
Ce numéro ne vaut pas agrément de l'état.